

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/ARCEP/PRMP/2025 du 22 janvier 2025

## Pour la constitution d'une base de données des prestataires de services des fournisseurs au profit de l'ARCEP

- 1. Dans le cadre de l'exécution de son plan de passation de marchés, exercice 2025, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) envisage de constituer une base de données de fournisseurs, de prestations de services et des consultants.
- 2. Cette manifestation permettra à l'ARCEP de constituer la liste des fournisseurs et des prestataires de services en tenant compte de leurs domaines de compétence en vue des futures demandes de cotation et/ou demandes de renseignements des prix restreints ou appel d'offres restreint.
- 3. Les services à fournir par les potentiels soumissionnaires se répartissent en trois (3) grandes catégories :

## A- Fournitures de matériels, logiciels et accessoires.

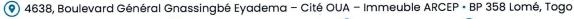
Les marchés relatifs à cette rubrique sont :

- a) Acquisition des ordinateurs et accessoires ;
- b) Acquisition de fournitures, consommables et petits matériels ;
- c) Acquisition de mobilier de bureau ;
- d) Acquisition d'un nouveau système de pointage
- e) Acquisition de matériel de bureau (fourniture de bureau).

## B- Fournitures de services

Les marchés concernés sont :

- a) Installation de barrières automatiques levantes.
- **4.** Les prestataires et fournisseurs qualifiés intéressés par le présent avis à manifestation d'intérêt sont invité à fournir un dossier de consultation comprenant :
  - Les référence précisant les expériences pertinentes relatives aux domaines de spécification et indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services dans les domaines susmentionnés, le cas échéant ;
  - Une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du candidat et/ou les statuts définissant la forme juridique de la société;
  - Copie légalisée de la carte d'immatriculation fiscale en cours de validité;
  - Brochures, documents de présentation ;
  - Un document comportant la dénomination complète de la structure (Sigle & signification), adresse complète (Code postal, B.P., ville, pays), Téléphone, e-mail, nom du responsable de la structure ;
  - Toutes les informations permettant d'apprécier la capacité technique du prestataire ou du fournisseur, le cas échéant.
- 5. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas dix (10) pages.
- 6. Les manifestations d'intérêt portant la mention « Manifestation d'intérêt pour la constitution d'une base de données des prestataires de services » doivent parvenir sous pli fermé en un



( Tél: +228 22 23 63 80

**S** Fax: + 228 22 23 6394

www.arcep.tg

arcep@arcep.tg

- (1) exemplaire au plus tard le vendredi le 28 février 2025 à 17 h 00 TU à l'adresse ci-dessus indiquée.
- 7. Il est à rappeler aux divers prestataires et fournisseurs dont les contrats/marchés sont en cours et qui désirent poursuivre le partenariat avec l'ARCEP, qu'ils devront observer la procédure décrite par le présent avis à manifestation d'intérêt.
- **8.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires concernant cette manifestation d'intérêt à l'adresse ci-dessous :

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), 4638 Bd Général Gnassingbé Eyadema, BP : 358 Lomé, Togo Tél : +228 22 23 63 80 Fax: +228 22 23 63 94 Site Web : www.arcep.tg.

La Personne Responsable des Marchés Publics





